

Questions raised by MPs Morantz and Davies on Monday, February 28<sup>th</sup>, 2022, before the Standing Committee on Foreign Affairs and International Development (FAAE). RESPONSE:

Questions posées par les députés Morantz et Davies le lundi, le 28 février, 2022, devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (FAAE). RÉPONSE :

**MP Morantz (CPC):**

1. Requested clarification on why President Putin's son-in-law, Kirill Shamalov, as well as Novikombank Chairwomen Elena Georgieva, have not been sanctioned given they have been by Canada's allies.
  - As you have seen, Canada has moved quickly and strongly against 460 individuals and 80 entities under the Regulations for Russia, Ukraine and Belarus since February 24. Canada continue to review information and assess individuals in coordination with allies. We intend to move forward with additional listings, which will provide opportunities to sanction targets that we have not yet included.
2. Requested clarification on Canada's sanctions regime, specifically:
  - Where there are mechanisms to hold Global Affairs officials to account?
  - Is information about the process published?
  - Is there any reporting on how sanctions are tracked and if they are being enforced by the government?
  - Global Affairs Canada is the focal point for coordinating the Government of Canada overall approach to sanctions policy, operations and implementation. A dedicated unit was established in 2018 towards this end that works in close collaboration with geographic divisions and with the benefit of legal counsel by the Department of Justice. Ultimately, the sanctions division reports to the Deputy Minister of Foreign Affairs and these issues fall under the responsibility of the Minister of Foreign Affairs.
  - Canada is judicious in its approach to imposing sanctions, and is committed to their effective and coordinated use when appropriate.
  - To that end, Global Affairs Canada has established a rigorous due diligence process to consider and evaluate possible cases of human rights violations, corruption, or other circumstances that may warrant the use of sanctions. This process involves drafting rationales to list targets, which are substantiated with credible open-source information, and having these rationales vetted by the Department of Justice to ensure that the proposed sanctions satisfy the legislative requirements of Canada's autonomous sanctions legislation.
  - Broader political and international contexts are also considered when deciding whether sanctions or any other tools in Canada's foreign policy toolbox may be an appropriate response.
  - Information on processes related to Canada's sanctions regime, is available on the public-facing [Canadian sanctions website](#). In addition, the Privy Council Office has information online regarding the Governor in Council regulatory process, which is the process Canada follows to impose new sanctions measures.
  - Canada has dedicated [webpages](#), by country, that track sanctions-related developments, including the imposition of new measures. Canada also maintains a [consolidated list](#) of all persons listed under Canadian autonomous sanctions measures, which is available online and is updated whenever new sanctions are imposed.
  - With respect to sanctions reporting, as outlined in the specific sanctions Regulations, every person in Canada and every Canadian abroad must disclose without delay to the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police (or the Director of the Canadian Security Intelligence

Service in certain circumstances) the existence of property in their possession or control that they have reason to believe is owned or controlled by a sanctioned person, or by an entity owned or controlled by a sanctioned person.

- Sanctions enforcement is the responsibility of the Royal Canadian Mounted Police and the Canada Border Services Agency.

### **MP Davies (NDP)**

3. Requested clarification on whether the government would participate in the upcoming meeting on the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons (TPNW) in July 2022.
  - We are currently considering all possibilities to further engage with all states in pursuit of a more secure and stable world free from nuclear weapons.
  - We are committed to working with our partners and Allies, including those countries that support the TPNW, to find ways to reduce nuclear risks and move towards a world without nuclear weapons.
  - While Canada does not intend to sign the TPNW, we understand that the TPNW reflects well-founded concerns about the slow pace of global nuclear disarmament – concerns that we share.
  - Our efforts on nuclear disarmament are rooted in the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (NPT), the cornerstone of the global nuclear non-proliferation and disarmament regime.
  - Canada engages with diverse NPT state parties via cross-regional groupings such as the Stockholm Initiative on Nuclear Disarmament and the Non-Proliferation and Disarmament Initiative, which have developed practical steps and ideas to promote implementation of the NPT.
  - We believe that the best way to achieve nuclear disarmament is by strengthening implementation of the NPT and taking a pragmatic, step-by-step approach that halts the production of materials for nuclear weapons, reduces existing stockpiles, and irreversibly eliminates them.
  - Canada seeks to achieve meaningful steps toward global disarmament, including: ending the production of missile materials for nuclear weapons, banning nuclear testing, and building nuclear disarmament verification capabilities.

### **Député Morantz (PCC)**

1. Demande de clarification sur la raison pour laquelle le gendre du président Poutine, Kirill Shamalov, et la présidente de la Novikombank, Elena Georgieva, n'ont pas été sanctionnés alors qu'ils l'ont été par les alliés du Canada.
  - Comme vous l'avez constaté, le Canada a agi rapidement et fermement contre 460 personnes et 80 entités en vertu des règlements visant la Russie, l'Ukraine et le Bélarus depuis le 24 février. Le Canada continue d'examiner les renseignements et d'évaluer les individus en coordination avec les alliés. Nous avons l'intention d'inscrire d'autres personnes et entités, ce qui donnera l'occasion de sanctionner des cibles que nous n'avons pas encore incluses.
2. Demande de clarification du régime de sanctions du Canada, en particulier ce qui suit :
  - Mécanismes en place pour assurer la responsabilisation d'Affaires mondiales Canada
  - Des renseignements sur le processus ont-ils été publiés?

- Existe-t-il des rapports sur la façon dont les sanctions sont surveillées et si elles sont appliquées par le gouvernement?
- Affaires mondiales Canada est le coordonnateur principal de l'approche globale du gouvernement du Canada en matière de politique, d'opérations et de mise en œuvre des sanctions. Une unité a été créée en 2018 expressément à cette fin. Elle travaille en étroite collaboration avec les directions géographiques et bénéficie des conseils juridiques du ministère de la Justice. En définitive, la direction des sanctions relève de la sous-ministre des Affaires étrangères et ces questions sont sous la responsabilité de la ministre des Affaires étrangères.
  - Le Canada fait preuve de discernement dans son approche de l'imposition de sanctions et s'engage à les utiliser de manière efficace et coordonnée lorsqu'il y a lieu.
  - À cette fin, Affaires mondiales Canada a mis en place un processus rigoureux de diligence raisonnable afin d'examiner et d'évaluer les cas possibles de violation des droits de la personne, de corruption ou d'autres situations pouvant justifier le recours à des sanctions. Ce processus implique la rédaction de justifications pour l'inscription de cibles, qui sont étayées par des renseignements de source ouverte crédibles, et l'examen de ces justifications par le ministère de la Justice pour veiller à ce que les sanctions proposées satisfassent aux exigences législatives de la législation autonome du Canada en matière de sanctions.
  - Les contextes politiques et internationaux plus vastes sont également pris en compte pour déterminer si les sanctions ou tout autre outil de la politique étrangère canadienne peuvent constituer une réponse appropriée.
  - Des renseignements sur les processus liés au régime de sanctions du Canada sont disponibles sur le [site Web public des sanctions canadiennes](#). En outre, le Bureau du Conseil privé met en ligne des renseignements concernant le processus réglementaire de la gouverneure en conseil, qui est le processus suivi par le Canada pour imposer de nouvelles mesures de sanctions.
  - Le Canada a mis en ligne des [pages Web spécialisées](#), par pays, qui suivent l'évolution des sanctions, y compris l'imposition de nouvelles mesures. Le Canada tient également une [liste consolidée](#) de toutes les personnes inscrites sur la liste des mesures de sanctions autonomes canadiennes, qui est disponible en ligne et est mise à jour chaque fois que de nouvelles sanctions sont imposées.
  - En ce qui concerne la déclaration des sanctions, tel qu'indiqué dans les règlements précis sur les sanctions, toute personne au Canada et tout Canadien à l'étranger doivent divulguer sans délai au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (ou au directeur du Service canadien du renseignement de sécurité dans certains cas) l'existence de biens en leur possession ou sous leur contrôle dont ils ont des raisons de croire qu'ils appartiennent ou sont contrôlés par une personne sanctionnée, ou par une entité appartenant ou contrôlée par une personne sanctionnée.
  - L'application des sanctions relève de la Gendarmerie royale du Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada.

### **Député Davies (NPD)**

3. Demande de clarification sur la participation du gouvernement à la prochaine réunion sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires en juillet 2022
  - Nous examinons actuellement toutes les possibilités de discuter davantage avec tous les États dans la recherche d'un monde plus sûr, plus stable et exempt d'armes nucléaires.

- Nous sommes déterminés à travailler avec nos partenaires et nos alliés, y compris les pays qui soutiennent le Traité d'interdiction des armes nucléaires, afin de trouver des moyens de réduire les risques nucléaires et de progresser vers un monde sans armes nucléaires.
- Bien que le Canada n'ait pas l'intention de signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous comprenons que ce traité reflète des préoccupations bien fondées concernant la lenteur du désarmement nucléaire mondial, préoccupations que nous partageons.
- Nos efforts en matière de désarmement nucléaire sont ancrés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui constitue la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires.
- Le Canada collabore avec divers États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires par l'intermédiaire de groupements interrégionaux tels que l'Initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire et l'Initiative de non-prolifération et de désarmement, qui ont permis d'élaborer des mesures et des idées pratiques pour promouvoir la mise en œuvre du Traité de non-prolifération des armes nucléaires.
- Nous croyons que la meilleure façon de parvenir au désarmement nucléaire est de renforcer la mise en œuvre du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et d'adopter une approche pragmatique, étape par étape, qui permettra de mettre fin à la production de matières pour les armes nucléaires, de réduire les stocks existants et de les éliminer de façon irréversible.
- Le Canada cherche à franchir des étapes importantes vers le désarmement mondial, notamment en mettant fin à la production de matériaux de missiles pour les armes nucléaires, en interdisant les essais nucléaires et en mettant en place des capacités de vérification du désarmement nucléaire.